

07 décembre 2017

Séance d'information du CRIES  
de la Région Île-de-France

# Les entreprises franciliennes



- Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé au 1er janvier 2009.
- Le régime a rencontré dès sa création un grand succès,...
- ...mais aussi des critiques de la part des artisans.
- Réformé plusieurs fois.
- Requalifié régime de micro-entrepreneur en décembre 2014.
- Les données présentées proviennent de l'enquête Siné, auto-entreprises créées en 2014.

- En Île-de-France, en 2014, un tiers des créateurs sous le régime de l'auto-entrepreneur a moins de 30 ans.
- Contre 18 % pour les créateurs d'entreprises dites « classiques ».
- En 2010 cette proportion était de 29 %.
- 37 % sont des femmes, contre 26 % pour les créateurs d'entreprises classiques.
- 43 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou plus,
- seulement 29 % de l'ensemble des auto-entrepreneurs français.

# Les auto-entrepreneurs franciliens

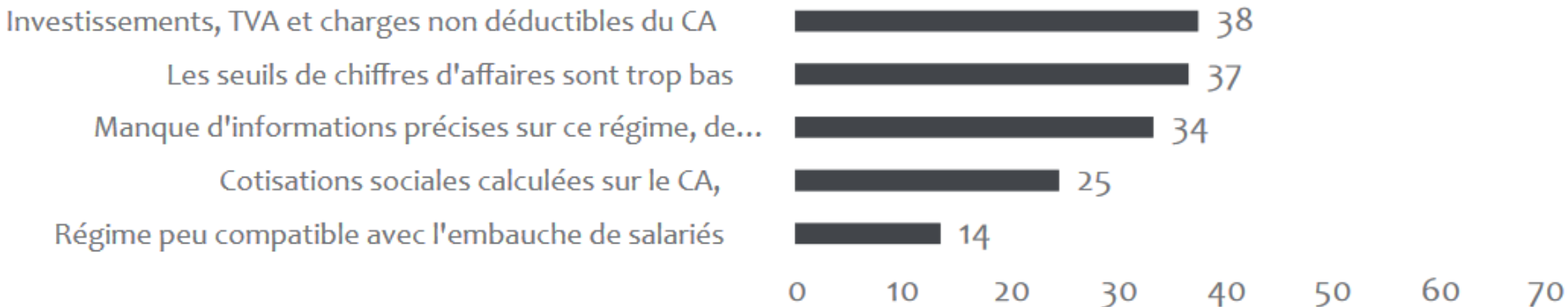
- Avant de créer leur entreprise, 45 % étaient salariés,
- 26 % étaient chômeurs.
- 40 % conservent une activité rémunérée.
  
- Seulement 55 % des auto-entrepreneurs ont une activité économique (60 % au niveau national).
- Et parmi ceux-ci, seuls 52 % en font leur activité principale.
  
- 58 % des nouveaux auto-entrepreneurs n'auraient pas créé leur entreprise sans ce régime.
- Proportion en forte baisse par rapport à 2010 (- 17 points).
- Cause : régime moins avantageux
  
- Principales motivations : assurer leur propre emploi (35 %) et développer une activité de complément (30 %).

# Les auto-entrepreneurs franciliens

## Avantages



## Inconvénients



- Par rapport au régime classique, plus d'auto-entrepreneurs créent dans les services, moins dans le commerce et la construction.
- Secteurs phares : activités spécialisées, scientifiques et techniques (juristes, comptables, architectes, conseils...),
- activités d'enseignement, de santé humaine et d'action sociale,
- services aux ménages.

# Les auto-entrepreneurs franciliens

- 66 % ont monté seuls leurs projets.
- 59 % n'ont rien investi pour monter leur projet (50 % au niveau national).
- 21 % ont engagé moins de 1 000 euros.
- Moins de 10 % ont investi 4 000 euros ou plus .
- 31 % ont eu un dispositif d'aide publique (souvent ACCRE).
- 68 % déclarent avoir rencontré des difficultés lors de leur création :
  - effectuer seul les démarches (32 %),
  - obtenir des renseignements, des conseils ou des formations (27 %)
  - et régler des formalités administratives (26 %).

- Virage numérique non pris (comme en 2010) :
- 26 % ont un site internet (ouvert ou en construction).
- Sites vitrines : seuls 4 % permettent de vendre en ligne.
- 74 % utilisent internet, mais les usages sont souvent limités à l'utilisation de boîtes mails ou à la recherche d'informations.
- 27 % utilisent les réseaux sociaux.